

Brigades sanitaires : le secret médical inquiète les médecins

DÉCONFINEMENT. La création des "brigades sanitaires" pour tracer les patients covid au sortir du confinement est en cours de discussion au Parlement. Mais les médecins libéraux, qui devront participer au dispositif, sont loin d'être unanimes sur le fait de recenser les cas positifs et leur entourage.



Les médecins libéraux sont très partagés sur le projet de "brigades sanitaires" (photo L.L.-Y).

A partir du 11 mai, chaque département devra disposer d'une brigade sanitaire chargée d'identifier les personnes contaminées par le covid-19, composée de médecins généralistes, mais aussi d'agents de l'Assurance maladie, d'employés des CCAS, des conseils départementaux ou d'organismes comme la Croix-Rouge. L'annonce avait été faite en début de semaine dernière par le Premier ministre. Objectif : identifier les malades et leur entourage pour les placer en quatorzaine si besoin. Le ministre de la Santé les a même qualifiées poétiquement de "brigades d'anges gardiens"... Ce tracing se ferait à trois niveaux : les médecins seraient char-

gés de répertorier les cas contacts du cercle familial ; les agents de la CGSS recenseraient les contacts dans le cercle plus large (voisins, amis, collègues). Le troisième niveau serait chapeauté par l'ARS.

Problème : les médecins sont très inquiets sur le respect du secret médical et sur la protection des données des patients. Deux points qui doivent être éclaircis dans le projet de loi qui est actuellement débattu par le Parlement. Pour la majorité des syndicats de médecins, comme pour le conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Réunion, pour mettre fin à toute équivoque, une seule solution : que le covid-19 devienne officiellement une maladie à déclaration obligatoire,

comme le sont la dengue, le chik, la variole ou la tuberculose.

"C'EST CONTRE L'ÉTHIQUE"

L'idée même d'une brigade sanitaire fait bondir le dr Philippe de Chazournes, président de la FMF Réunion. "J'espère que la majorité des médecins généralistes ne le feront pas, je suis en totale opposition avec ce projet qui fait de nous des délateurs ! Tracer des cas contacts ne fait pas partie du secret médical. Ce n'est pas aux médecins de le faire, mais à l'ARS normalement. Les données collectées iront sur une plateforme gouvernementale, mais nous ne savons pas comment elles seront utilisées par la suite. C'est contre l'éthique ! Pour la dengue par exemple, ce sont les laboratoires qui

donnent les résultats à l'ARS qui décide ensuite d'agir au domicile du patient."

"Notre vocation est de soigner les gens, pas de traquer nos patients. Nous sommes pour le respect total du secret médical. C'est la raison pour laquelle, si le covid-19 ne devient pas une maladie à déclaration obligatoire, il n'est pas question pour les généralistes d'aller contre leur éthique. Si la situation actuelle perdure, le médecin doit faire le maximum pour convaincre le patient de se déclarer lui-même ainsi que ses contacts en remplissant une fiche. Ainsi, c'est le patient qui aura le dernier mot", note le Dr Humbert Gojon, président du SML Réunion.

Le conseil départemental de l'Ordre des Médecins,

BRIGADES SANITAIRES, MODE D'EMPLOI

■ QUEL SERA LE RÔLE DES MÉDECINS ?

Les généralistes ayant pris en charge un malade du Covid-19 devront recenser les personnes ayant été en contact avec ce patient et effectuer une première analyse du risque de contamination. En ce sens, ils formeront "la première ligne" du dispositif. Les informations recueillies seront transmises à l'Assurance maladie. Pour ce travail, les médecins recevront un forfait de 55 euros par patient, comprenant à la fois la consultation et la saisie informatique des coordonnées des membres de la cellule familiale. Pour encourager les médecins à poursuivre l'enquête au-delà du cercle familial, deux euros seront versés pour chaque contact supplémentaire identifié. Ce montant sera porté à quatre euros quand les coordonnées permettant de les joindre seront renseignées.

■ COMMENT TRAVAILLERONT LES BRIGADES ?

Une fois les informations sur les patients et leur entourage transmises à l'Assurance maladie, via une plateforme dédiée, les brigades seront chargées de contacter une à une les personnes recensées. Elles devront aussi identifier les autres "sujets contacts" potentiels. Les personnes contactées seront invitées à se faire tester.

■ QU'ADVIENDRA-T-IL DES PERSONNES POSITIVES ?

Les personnes testées positives seront invitées à s'isoler soit chez elles (ce qui entraînera le confinement de tout le foyer pendant 14 jours), soit dans un lieu mis à disposition.

■ QUID DE LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ?

Le gouvernement, qui a prévu de soumettre au parlement de nouvelles dispositions légales pour permettre aux "brigades sanitaires" d'avoir accès à ces informations médicales, évoque un dispositif exceptionnel et limité dans le temps. "Les personnels non-soignants" qui auront accès aux informations médicales "sont des collaborateurs de l'Assurance-maladie dont c'est déjà la mission", a assuré de son côté Nicolas Revel.

lui, attend les amendements et les décrets attachés au texte de loi.

Mardi, le conseil national de l'Ordre a été saisi du projet et doit donner son avis. "Nous sommes suspendus aux décisions du législateur, une fois le dispositif créé, les médecins n'auront pas d'autre choix que collaborer. Le patient est le seul propriétaire des données de son dossier

médical. Il faut que tous les agents qui interviendront dans les brigades soient formés au respect du secret médical", insiste le dr Veerapen Reuben, vice-président du CDOM974.

"En tout état de cause, ce dispositif doit être limité au temps de l'état d'urgence sanitaire", conclut le Dr Jean-Michel Béral.

EMILIE MARTY

Les gendarmes livrent les devoirs

SAINT-BENOÎT. En première ligne depuis le début de la crise, les gendarmes ont également vu leur activité se centraliser principalement autour de la gestion du confinement. Une mission qui ne se résume pas au seul contrôle des attestations. A Saint-Benoît, la brigade multiplie depuis le début de la crise les interventions auprès de la population. Hier, les militaires ont apporté leur aide pour la distribution de devoirs à plusieurs familles via l'action lancée par le Secours catholique, présidé par Michelle Vital. L'association

caritative a reçu avec plaisir la proposition du lieutenant Mathieu Léone-Aiguier, commandant de la communauté de brigades de Saint-Benoît, de l'aider dans son opération d'impression et de livraison à domicile des devoirs pour les familles modestes, souvent privées d'imprimantes ou éloignées de tout commerce. Elève en 4^e, le jeune Luidgi Atchicanon a eu la surprise hier de voir ses devoirs livrés par les gendarmes ! Deux autres familles ont eu la même visite hier. D'autres suivront. Loin d'être la première initiative pour la bri-

gade. Cette dernière a déjà aidé à la livraison de paniers avec le CCAS, distribué des feuilles de coloriage aux enfants, organisé des visites aux habitants isolés des hauts ou encore multiplier les rencontres « sobatkoz » avec les jeunes de plusieurs quartiers. « La dimension humaine fait partie de l'ADN des gendarmes, de rendre service à la population, il est important d'aller à la rencontre de la population en cette période difficile », commente le commandant. A chaque opération, ce dernier distribue des flyers rappelant les numéros utiles et relatifs

aux violences conjugales. Une façon de libérer également la parole, de créer des liens autrement que dans les missions "classique" des militaires et peut-être de changer l'image du gendarme auprès de la population.

Contact pour s'inscrire à l'opération "conciergerie" du Secours catholique (100 familles suivies) : devoirs.reunion@secours-catholique.org.

P.M.

A Saint-Benoît, les militaires apportent leur aide pour distribuer devoirs et autres colis.

